

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, , BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent : DANIEAU Thierry,

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

Présents : 25

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

BAHUT Cécile ne participe pas au vote.

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-128 – CONVENTION DE PRET DE MATERIEL SCOLAIRE A BRUGUIERES

M. GNALY expose au Conseil la demande de la commune de Bruguières, ayant dû ouvrir une classe supplémentaire à la rentrée de septembre 2026.

Saint-Jory a ainsi accepté de prêter 10 tables et 29 chaises pour une classe maternelle. Ce prêt se formalise par une convention jointe au présent dossier, pour une année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE, Mme BAHUT ne participant pas au vote,

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE M. le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

